



Responsable de formation & Directrice de l'IFAS

Maritxu HOQUIGARAY

ifas.errecart@orange.fr

DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Modalités d'entrée en formation

Objectif de la formation

Vous préparer au **D.E.A.S : Diplôme d'état d'aide-soignant**, en validant les 5 blocs de formation.



Public concerné

- Tout candidat sans condition de diplôme (sauf parcours partiel)

Pré-requis

- Avoir 17 ans minimum
- Pour les étrangers, posséder un niveau de langue française B2 minimum

Durée de la formation

1540 heures pour un parcours complet

- 770 heures de pratique et théorie en centre de formation
- 770 heures de stage en milieu professionnel

Date de session

La prochaine session débutera le 26 août 2026 et se terminera le 20 juillet 2027.

- 11 mois de formation en parcours complet
- Si parcours partiel, possibilité de valider un ou des blocs, en fonction de votre diplôme initial
 - [Consultez ici les équivalences DEAS](#)

Voie de Formation

- 32 places en formation continue
- 12 places en apprentissage

Lieu de formation

- St Palais (64)

Sélection des candidats

L'arrêté du 12 avril 2021 précise : "[...] la sélection des candidats sans employeur est effectuée par un jury de sélection, sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat. [...]."

Admissions

Les modalités d'inscription, de sélection et d'admission diffèrent en fonction de votre statut en formation : apprenti ou stagiaire de la formation continue. Pour en savoir plus, [consultez la rubrique ADMISSIONS EN FORMATION](#) de notre site internet.

Situation de handicap

Référente handicap :

- Claire COLLADO LARRAMENDY
- claire.laramendy@cneap.fr
- 06 77 97 04 21

Informations complémentaires sur [notre page dédiée](#)

Moyens techniques

- Bloc sanitaire : douche, lavabo, toilettes et petits matériels...
- Salle de TP avec 4 lits médicalisés : tables de nuit, fauteuil roulant, adaptable, table d'examen, linge, mannequin, lève malade verticalisateur...
- Salle de cours : tables, chaises, paper board, vidéoprojecteur, ordinateur, tableau blanc...

Réglementation de la formation

La formation « Aide soignant » est réglementée .

- Fiche [RNCP 40692](#)
- Arrêté du [07 avril 2020](#)

Congés (en formation continue)

- 1 semaine à Noël
- 2 semaines à Pâques

Candidature et inscriptions

- 9 février 2026 - [dossiers](#) disponibles en ligne
- 19 juin 2026 - fin des candidatures
- 6 juillet 2026 - résultats des sélections

Handi'accueillants



Vaccination

- Les vaccinations à réaliser sont régies par 2 réglementations : Code de la santé publique (art. L. 3111-4 et L. 3112) & Code du travail (art. R. 231-65).
- Elles s'appliquent aux élèves Aide-soignant.

Faites vérifier vos vaccins par un médecin dès à présent. Etre correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

Vous trouvez ci-dessous les Arrêtés la concernant :

- Arrêté du [12 avril 2021](#)
- Arrêté du [10 juin 2021](#)

Blocs de compétences et modules

Organisation de la formation théorique

La formation comporte 770 heures (22 semaines) de formation théorique réparties comme suit :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG) 35 h (réparties au sein des différents modules)

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires (147h)

2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer (21h)

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage (70h)

7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels (21h)

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités (70h)

11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins (77h)

4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne (182h)

5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation (35h)

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés (35h)

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins (35h)

Modalités pédagogiques

Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel comprend **4 périodes d'immersion professionnelles** (3 périodes de 5 semaines et une dernière de 7 semaines soit 22 semaines).

Pour les apprentis, ces immersions seront pour partie chez l'employeur mais également dans différentes structures publiques ou privées, du champs sanitaire, social ou médico-social, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Méthodes pédagogiques

Méthode interactive sollicitant la participation des apprenants et la démarche réflexive. Apport de connaissances, études de situation, travaux de groupes, pratiques simulées et analyse de pratiques professionnelles...

Formation proposée en blended learning : majorité de cours en présentiel et quelques cours en distanciel asynchrone.

Modalités d'évaluation

L'évaluation et la validation des modules sont effectués **tout au long de leur formation, conformément à l'arrêté du 10 juin 2021** : devoirs sur table, rédaction d'un travail écrit, étude de situation, évaluation comportant une pratique simulée et évaluation des compétences en stage.

Délivrance du diplôme

Le diplôme d'état d'Aide-Soignant est délivré par le **Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Nouvelle Aquitaine (DREETS)**, aux candidats déclarés admis par le jury.

Certificateur : Ministère chargé de la santé

- Date de début des parcours certifiants : 01-09-2025
- Date d'échéance de l'enregistrement : 01-09-2029



Insertion et poursuite d'études

Equivalence - Passerelle

Ce diplôme permet une dispense partielle de formation pour l'obtention du DE d'auxiliaire de puériculture, auxiliaire médico-psychologique...

Suite de Parcours

Un accès direct en 2ème année d'études d'infirmier est possible pour les aides-soignants expérimentés (sous conditions).

Débouchés

L'aide-soignant.e a vocation à entrer dans le monde du travail et peut se spécialiser (ex : assistant.e de soin en gérontologie...). Il exerce en secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé), en secteur social ou médico-social.

Session
2024-2025

100%
de satisfaction

Taux de retour : 65%

95%
de réussite aux examens

20/21 présentés à la DREETS

84%
exerce le métier visé

Taux de retour : 95%

Modalités financières

Tarifs

En formation continue : 10€/heure théorique soit 7700€ pour un parcours complet.

- 100€ sont à acquitter par l'apprenant ou l'employeur à la confirmation d'inscription.

En Apprentissage : Cf référentiel des niveaux de prise en charge (NPEC) mis à jour régulièrement.

Prise en charge

En fonction de votre statut, plusieurs financements sont envisageables : Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, Employeur, ANFH, CNFPT (Fonction publique), Transition Pro Nouvelle Aquitaine...

Afin de préparer au mieux votre projet, prenez contact avec votre conseiller-ère en évolution professionnelle (CEP). Dispositif gratuit et personnalisé. [Contact CIBC Sud Aquitaine](#)



Contact Information

🌐 www.lycee-erreccart.com
✉️ st-palais@cneap.fr
📞 05 59 65 70 77